

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-033-2024-04

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

IDF-2024-04-12-00001 - Arrêté portant rectification d une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques

IDF-2024-04-12-00001

Arrêté portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général aux politiques publiques Direction des affaires juridiques

ARRÊTÉ

portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire

LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE PREFET DE PARIS

Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté n°IDF-2024-03-25-00007 du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

CONSIDERANT que l'arrêté du 25 mars 2024 susvisé est entaché d'une erreur matérielle en son article 14.

ARRÊTE:

ARTICLE 1er : A l'article 14 de l'arrêté n°IDF-2024-03-25-00007 du 25 mars 2024, à la place de « n° IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2023 » lire « n° IDF-2022-07-29-00004 du 29 juillet 2022».

ARTICLE 2: Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ qui entre en vigueur le lendemain de cette publication.

Fait à Paris, le 11 avril

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

signé

Marc GUILLAUME

Tél: 01 82 52 47 54 Mél: antoine.streicher@paris.gouv.fr 5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques - IDF-2024-04-12-00001 - Arrêté portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté du 25 mars 2024 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière